

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 octobre 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 20 octobre 2023, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

En l'absence d'action internationale et n'étant pas amené à répondre de ses actes, Israël, Puissance occupante, s'est acharné dans son agression militaire dépravée contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, infligeant des horreurs et des souffrances indicibles, ravageant des zones civiles entières et semant partout la mort et la destruction.

La communauté internationale doit agir. Elle ne peut pas laisser se poursuivre ces atrocités. Des mesures collectives doivent être prises rapidement pour mettre fin à l'agression et au siège du peuple palestinien par Israël, qui constituent une violation grave et injustifiée du droit international. Il s'agit là de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, qu'aucune personne douée de conscience ou de sens moral ne devrait approuver ou soutenir.

Depuis ma précédente lettre, le coût humain de cet assaut illégal et barbare n'a malheureusement cessé d'augmenter, la population civile palestinienne subissant des pertes à chaque minute et chaque heure du jour. En l'espace de 24 heures, entre le 18 et le 19 octobre, au moins 307 Palestiniens ont été tués par les attaques des forces d'occupation israéliennes partout à Gaza, dans le nord, dans le centre et dans le sud, aucune zone n'ayant été épargnée par cette campagne de terrorisme d'État menée contre une population civile sans défense.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au 19 octobre, le bilan des victimes palestiniennes à Gaza depuis le début de cette odieuse agression d'Israël était passé à au moins 3 785 morts et 12 500 blessés, donc 3 983 enfants et 3 300 femmes. Des centaines d'autres victimes restent enfouies sous les décombres d'habitations et de bâtiments détruits, et il est à craindre que beaucoup d'entre elles soient des enfants. Lorsque vous lirez la présente lettre, le nombre de morts et de blessés aura sans aucun doute augmenté.



Tués, blessés, traumatisés et terrorisés, les enfants paient un prix inimaginable. Ils ont perdu la vie, perdu leurs parents, perdu leur famille, perdu leur foyer, perdu leur école et perdu leur enfance. Selon Défense des Enfants International, depuis le déclenchement de l'agression contre Gaza, plus de 1 600 enfants palestiniens ont été tués dans des attaques des forces d'occupation israéliennes. Israël lance des missiles, des bombes et des obus d'artillerie sur des habitations et sur toutes les zones et infrastructures civiles, y compris les abris de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour les personnes déplacées, ne laissant à Gaza nul endroit sûr pour un enfant ou aucun autre être humain.

Les femmes ont elles aussi été gravement touchées : au moins 1 000 d'entre elles ont trouvé la mort dans des attaques israéliennes. D'après les estimations de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), 900 femmes sont désormais veuves et ont sombré dans la pauvreté et le dénuement avec leurs familles, et plus de 493 000 femmes et filles ont été contraintes de quitter leur foyer. Environ 50 000 femmes enceintes à Gaza ont désespérément besoin de soins médicaux. Selon le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), environ 160 femmes accoucheront chaque jour dans cette situation épouvantable, sans pouvoir accéder à des services d'accouchement sans risques, cependant que les hôpitaux peinent à soigner les victimes de l'agression israélienne et seront bientôt à court de fournitures médicales du fait que le siège de Gaza par Israël se poursuit, empêchant l'entrée d'une aide humanitaire désespérément nécessaire, notamment de la nourriture, de l'eau, des médicaments et du carburant.

Des destructions massives sont infligées à Gaza par Israël, qui poursuit ses violations systématiques du droit international humanitaire en attaquant délibérément des zones et des biens civils, y compris des habitations, des hôpitaux et des sites religieux. Après les bombardements israéliens qui ont endommagé ou détruit au moins 17 mosquées, une frappe aérienne israélienne a provoqué hier l'effondrement de l'église orthodoxe grecque de Saint-Porphyre, la troisième plus ancienne église chrétienne du monde, tuant 16 Palestiniens et blessant 60 autres civils qui s'y étaient réfugiés.

Hier, Israël a intensifié ses bombardements sur le centre de Gaza, rasant plus de 10 tours et immeubles résidentiels et entraînant de nouveaux déplacements de civils. Les bombardements se sont également poursuivis dans le sud de Gaza, mettant en danger les civils qui y vivent et ceux qui y cherchaient refuge suite aux ordres d'évacuation israéliens exigeant qu'ils soient transférés de force de leurs logements et de leurs abris, y compris les écoles de l'UNRWA, dans le nord. Les attaques répétées des forces d'occupation israéliennes contre les installations de l'UNRWA ont fait 8 morts et près de 100 blessés parmi les civils qui y avaient trouvé refuge.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à ce jour, 30 % des logements de la bande de Gaza, chiffre terrible, ont été détruits (12 845), rendus inhabitables (9 055) ou modérément ou légèrement endommagés (121 000) depuis le début de l'agression militaire israélienne. Plus d'un million de personnes restent déplacées, dont plus de 527 500 sont hébergées dans 147 abris d'urgence choisis par l'UNRWA.

Aujourd'hui, Israël a exigé que l'UNRWA évacue cinq de ses écoles. De tels actes aggravent la crise et la misère humaine, des milliers et des milliers de personnes se retrouvant sans protection, entassées dans des installations inadaptées, dans des conditions insalubres et désastreuses, manquant de nourriture, d'eau et de produits essentiels, notamment de trousse de hygiène et de couvertures, ce qui exacerbe le traumatisme, la peur et les tensions.

En violation grave du droit international humanitaire, Israël continue également d'exiger l'évacuation des hôpitaux. La Société du Croissant-Rouge palestinien a signalé qu'Israël avait menacé de frapper l'hôpital Al-Qods et exigé son évacuation immédiate, mettant en danger plus de 400 patients, 12 000 civils déplacés qui s'étaient réfugiés dans l'enceinte de l'hôpital et le personnel médical, et faisant craindre un nouveau massacre, comparable à celui qui a été perpétré le 17 octobre à l'hôpital baptiste Ahli.

Dans ce contexte odieux, des soldats et des colons israéliens continuent de semer la terreur en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, tuant et déplaçant de force des civils palestiniens et continuant d'accaparer les terres. Dans cette région, au moins 83 Palestiniens ont été tués et 1 420 blessés depuis le 7 octobre, dont 26 enfants. Parmi les victimes, 13, dont 5 enfants, ont été tués lors d'un assaut israélien contre le camp de réfugiés Nour Chams, où les forces d'occupation israéliennes ont également coupé l'eau et l'électricité, accablant davantage la population. Plus de 800 Palestiniens, dont des enfants et des jeunes, ont par ailleurs été arrêtés par les forces d'occupation israéliennes en l'espace de moins de deux semaines. En outre, depuis le 7 octobre, au moins 545 Palestiniens, dont la moitié sont des enfants, ont été déplacés de force depuis 13 communautés bédouines de Cisjordanie dans un contexte d'intensification des violences commises par les forces d'occupation israéliennes et les colons et de restrictions en matière d'accès.

Cette situation abominable ne peut plus durer. Nous appelons de nouveau la communauté internationale à prendre des mesures immédiates et urgentes pour mettre fin aux massacres de civils palestiniens, aux déplacements massifs et aux transferts forcés de Palestiniens perpétrés par Israël, et au siège criminel de la bande de Gaza auquel Israël se livre. Un cessez-le-feu est d'une urgence absolue et un accès humanitaire sûr et sans entrave est indispensable pour répondre aux besoins humains fondamentaux de notre peuple à Gaza.

Nous continuons d'exhorter le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales et de protéger les civils, et nous exhortons la communauté internationale dans son ensemble à s'acquitter de ses obligations juridiques, politiques et humanitaires. À cet égard, nous espérons que l'appel lancé par le Groupe des États arabes, le Groupe de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), le Mouvement des pays non alignés et d'autres pays en faveur de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale permettra la mobilisation d'une volonté collective de mettre un terme à cette agression israélienne meurtrière et destructrice et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes.

Je conclus en attirant l'attention sur une déclaration datée du 19 octobre émanant de neuf experts indépendants du Conseil des droits de l'homme, qui souligne, entre autres, ce qui suit :

« Nous tirons la sonnette d'alarme : Israël mène actuellement une campagne qui donne lieu à des crimes contre l'humanité à Gaza. Compte tenu des déclarations des dirigeants politiques israéliens et de leurs alliés, qui s'accompagnent d'une action militaire à Gaza et d'une flambée des arrestations et des meurtres en Cisjordanie, il existe également un risque de génocide du peuple palestinien. Rien ne peut justifier ces crimes, et aucune exception ne peut être faite. Nous sommes consternés par l'inaction de la communauté internationale face à ce bellicisme jusqu'au-boutiste ».

La communauté internationale doit agir dès maintenant pour mettre un terme à la catastrophe qui s'abat sur le peuple palestinien.

La présente lettre fait suite aux 808 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 17 octobre 2023 (A/ES-10/957-S/2023/783), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**
